

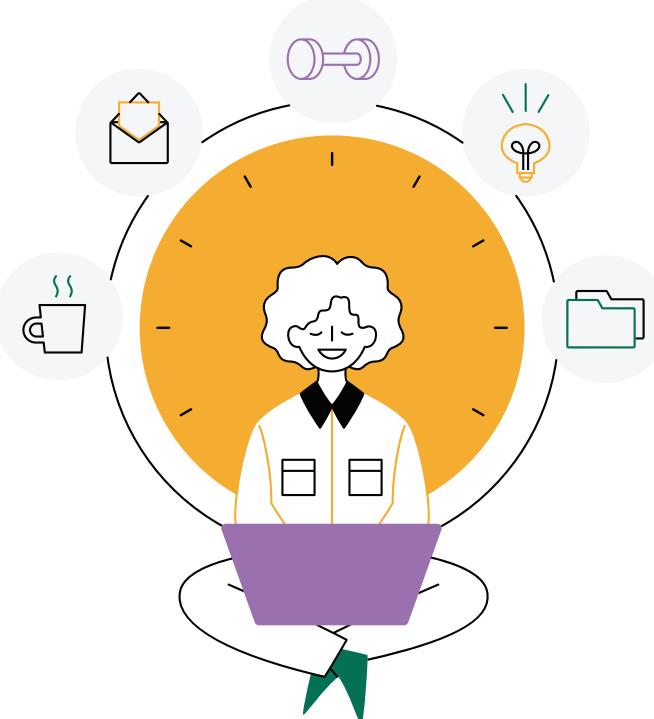
1 Informer et accompagner les familles

- Informer les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire (collectif et individuel)
- Orienter les familles vers le mode d'accueil le plus adaptés à leurs besoins
- Valoriser l'offre de service du site **monenfant.fr** et répondre aux demandes en ligne
- Accompagner le recours à un assistant maternel ou garde à domicile.



Guichet unique d'information

Le gestionnaire peut positionner le Rpe comme lieu unique d'information, de centralisation et de suivi des demandes d'accueil et d'orientation des familles.



Les missions renforcées

Les modalités de mise en œuvre de ces missions sont précisées au sein du référentiel national des Rpe. L'engagement du Rpe dans une mission renforcée peut donner lieu à un financement complémentaire de **3 000€**.

Analyse de pratiques

Offrir un cadre aux professionnels pour échanger, analyser et enrichir leurs pratiques par l'organisation de séances d'analyse de pratique de 15 participants maximum sur 3 séances annuelles minimum

2 Informer et accompagner les professionnels

- Informer et assister les professionnels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr
- Proposer des temps d'échange et d'écoute
- Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques
- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel.



Promotion de l'accueil individuel

Développer des partenariats, créer des outils de communication et organiser des journées de promotion de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel et de garde à domicile.